

Mise en place d'un Tribunal Indépendant pour juger la criminalité commise avec les interventions des Bâtonniers

From: [Denis ERNI <denis.erni@a3.epfl.ch>](mailto:denis.erni@a3.epfl.ch)
 To:
 Subject: Mise en place d'un Tribunal Indépendant pour juger la criminalité commise avec les interventions des Bâtonniers
 Date: Tuesday, October 20, 2020 11:26 PM
 Size: 495 KB

Mesdames les députées, Messieurs les députés,

Vous savez que vous devez légiférer pour faire respecter les droits fondamentaux garantis par la Constitution. En particulier, vous devez donner accès à des Tribunaux neutres et indépendants.

Préambule

Avant de lire ce qui suit, je vous demande de lire la demande d'enquête parlementaire déposée par le public, qui est une élite de citoyens (réf. 051217DP_GC), ci-annexé, ou en ligne sur l'URL ci-dessous
http://www.swisstribune.org/doc/051217DP_GC.pdf

et un PV d'entretien du public (réf. 070116DP_FR), ci-annexé avec l'expert du parlement, Me François de Rougemont, chargé par vos prédécesseurs de traiter cette demande d'enquête parlementaire :
http://www.swisstribune.org/doc/070116DP_FR.pdf

Dans la demande d'enquête parlementaire vous repérez les deux passages suivants qui montrent des interventions des Bâtonniers :

Passage no 1 : Intervention de Philippe RICHARD

« On a alors appris que les dirigeants de 4M avait fait l'objet d'une plainte pénale du Dr Erni pour avoir violé le Copyright en complicité avec Me Foetisch. L'ancien Bâtonnier Me Philippe Richard avait autorisé le Dr Erni à porter plainte pénale seulement contre les dirigeants de 4M bien que le principal auteur de la violation du Copyright était Me Foetisch »

Passage no 2 : Intervention de Christian BETTEX

« Me Burnet a été cité comme témoin par le Dr Erni. Il est le témoin clé comme l'a annoncé Me Schaller. Lorsque Me Burnet est entendu, il annonce que le Bâtonnier actuel lui a interdit de témoigner, alors qu'il veut témoigner. Il remet au Juge le courrier du Bâtonnier qui lui interdit de témoigner. On n'en saura pas plus. »

Concernant ces deux interventions des Bâtonniers Richard et Bettex, le public avait posé deux questions à l'expert du Parlement auxquelles je vous demande de répondre avant de lire la réponse de votre expert

Question no 1

Comment le peuple peut-il savoir qu'il faut une autorisation du Bâtonnier Richard pour porter plainte contre Foetisch qui viole le copyright alors qu'il n'en faut pas pour porter plainte contre les autres citoyens?

Comment le Dr Erni aurait pu le savoir?

Question no 2

Comment le peuple peut-il savoir que le Bâtonnier BETTEX pouvait empêcher Me Burnet de témoigner, qui est le témoin clé?

Je précise que Me Bettex savait que Me Burnet était témoin unique d'une fausse dénonciation, ce que savait aussi Le Président du Tribunal, Bertrand Sauterel, qui recommande à Adel Michael de se taire s'il ne veut pas être inculpé de dénonciation calomnieuse. (A relire la demande d'enquête parlementaire)

Réponse de votre expert, Me François de ROUGEMONT

Le peuple ne peut pas le savoir. Cela ne figure dans aucun code de procédure.

Me De Rougemont avait expliqué que :

- *le Parlement n'a pas prévu de Tribunaux indépendants pour juger la criminalité commise avec les interventions des Bâtonniers*
- *les codes de procédures ne permettent pas de prendre en compte la criminalité commise avec les interventions des Bâtonniers*
- *ce n'était pas au Dr Erni à devoir financer de la procédure faite avec des codes de procédures qui ne permettent pas de prendre en compte la criminalité commise avec les interventions des Bâtonniers.*

Observation en 2020

Ces faits sont connus depuis 2007, vous n'avez toujours pas mis en place de Tribunaux indépendants pour juger la criminalité commise avec les interventions des Bâtonniers.

Triste nouvelle qui vous concerne tous

L'avocat prodige de l'ancien Président du Grand Conseil, Yves Ravenel, est atteint de la terrible maladie de Michael LAUBER.

Il a oublié qu'il est le Bâtonnier qui a créé des millions de dommage, et il recommence à vouloir me faire financer de la procédure devant des Tribunaux qui ne sont pas indépendants.

Cette fois la Peur doit changer de Camp

Je demande la mise en place d'un Tribunal indépendant qui peut juger et condamner les membres de confréries d'avocats qui commettent des crimes avec les interventions des Bâtonniers.

Je suis désolé que votre avocat soit atteint de cette terrible maladie qu'est l'amnésie sélective collective. Ce n'est pas un motif pour continuer à permettre le crime organisé avec les interventions des Bâtonniers.

Je recommande aux avocats, qui sont parmi vous, de suggérer à Christian BETTEX qu'il devrait faire marcher son assurance RC pour réparer le dommage, vu la terrible maladie qui le terrasse.

Voir courrier (réf 201020DE_GC) ci-annexé, ou consulter le lien suivant :

http://www.swisstribune.org/doc/201020DE_GC.pdf

La Peur doit changer de Camp et les députés doivent montrer au peuple que les Tribunaux ne sont plus là pour permettre aux professionnels de la loi de commettre des crimes en toute impunité avec les interventions des Bâtonniers

Veuillez agréer, Mesdames les députées, Messieurs les députés, mes salutation cordiales

Dr Denis Erni
Ing. Phys.Dipl. EPFL /MBA
Tél.: +41 79 688 34 30

051217DP_GC.pdf 61 KB

070116DP_FR.pdf 231 KB

201020DE_GC.pdf 43 KB